



AVIS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT

PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT (P.P.B.E.) – 3^{ème} échéance

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Une consultation de la population relative au projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières du Département de l'Hérault, réalisé en application de la Directive Européenne CE2002/49 du parlement Européen et du Conseil du 25 juin 2002, du Code de l'Environnement et du décret 2006-361 du 24 mars 2006, se tiendra :

Du 7 octobre 2019 au 7 décembre 2019 inclus.

Pendant la durée de mise à disposition, le dossier sera consultable :

- ❖ A l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/1535>
où un registre dématérialisé pourra recevoir les observations du public ;

- ❖ Dans les locaux du Département, aux jours et horaires habituels d'ouverture, indiqués ci-après. Les observations du public pourront être consignées sur un registre ouvert spécialement à cet effet.
 - Hôtel du Département (accueil Administrations) – Mas d'Alco – 1977 avenue des moulins - 34087 MONTPELLIER Cedex 04
 - Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 - Hôtel du Département (accueil) – 173, avenue Maréchal Foch - BP50 - 34501 BEZIERS Cedex
 - Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30